

Pièces à fournir pour le montage de votre dossier Hébergés à titre gratuit par la famille, par l'employeur



Document non contractuel, susceptible d'être modifié à tout moment

Etat Civil Justificatifs de domicile

- Copie pièce d'identité recto et verso pour chacun des conjoints
- Copie du livret de famille enfants compris
- En cas de divorce : jugement de divorce définitif
- Dernières factures EDF + téléphone ou portable
- Dernière taxe d'habitation

Pour les hébergés par la famille, par l'employeur ou un tiers

- Attestation manuscrite d'hébergement à titre gratuit ou contrat de travail pour les personnes logées par l'employeur
- Copie pièce d'identité recto et verso de l'hébergeant
- Dernières factures EDF + téléphone ou portable
- Dernière taxe d'habitation et dernière taxe foncière de l'hébergeant

Justificatifs des revenus

- Bulletins de salaire, de pensions des 3 derniers mois + décembre n-1
- Justificatifs de pensions d'invalidités
- Justificatifs de revenus locatifs, déclaration 2044 et/ou 2072, copies des baux
- Contrat de travail si ancienneté inférieur à 2 ans,
- Justificatif de la caisse d'allocations familiales de moins de 3 mois,
- Dernier avis d'imposition complet n-1

Comptes bancaires

- Relevés de comptes bancaires des 3 derniers mois y compris les comptes épargnes pour justifier des mouvements de compte à compte
- RIB du compte qui sera débité dans le futur

Justificatifs des prêts y compris ceux à conserver

- Prêts personnels : fournir les offres de prêts et tableaux amortissement y compris ceux à conserver
- Revolving et cartes : fournir le dernier relevé
- Attestations des dettes familiales + copies pièces d'identité des personnes qui ont prêtées l'argent
- Si retard d'impôts : demander à la trésorerie un bordereau de situation fiscale
- Justificatif de la trésorerie si > à 8000 € attestation manuscrite précisant l'usage de la trésorerie

Si prêt hypothécaire Bien donné en garantie Patrimoine immobilier

- Titre de propriété
- Estimation de la valeur du bien donné en garantie (par un notaire ou par une agence immobilière)
- Attestation d'assurance multirisque habitation
- Photos intérieures et extérieures du bien
- Certificat de conformité pour les constructions de moins de 5 ans